

L'EUROPE EN BREF



Lettre d'information bimensuelle de la délégation
Auvergne - Rhône-Alpes à Bruxelles



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

N°48 du 15 janvier 2018

UNES

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES REJOINT L'ALLIANCE POUR LA COHÉSION



Lancée par le Comité des Régions et les principales associations de villes et de régions européennes, l'Alliance pour la Cohésion rassemble tous les acteurs européens qui considèrent que cette politique doit rester forte et ouverte à tous après 2020.

À la fin de 2017, plus de 100 organisations et près de 1250 soutiens individuels avaient déjà rejoint la campagne de promotion lancée par le Comité Européen des Régions, #CohesionAlliance, notamment des villes et régions, dont Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi des universités, associations et représentants du monde économique.

Leur message : la cohésion doit rester une politique européenne forte et dotée d'un budget suffisant après 2020 et disponible pour toutes les régions de l'Union européenne.

Pour rappel, ces financements dits « fonds structurels et d'investissement (FESI) » dont le FEDER et le FSE, sont gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à partir de priorités partagées avec l'Europe et permettent de financer sur le territoire des projets, par exemple en matière de formation, d'innovation ou de numérique.

La Commission européenne prépare actuellement des options budgétaires pour la période après 2020 qui incluent une diminution plus ou moins importante de ces financements.

N'hésitez pas à affirmer votre soutien à la politique de cohésion [en adhérant à l'Alliance](#).

ARTICLES

LE COMMERCE SOUS LES FEUX DE LA RAMPE



Nouvelles règles de défense commerciale, accords commerciaux et lutte contre la concurrence déloyale : le commerce fait l'objet de toutes les attentions européennes.

Le 20 décembre 2017, la [législation de l'UE en matière de défense commerciale](#) qui introduit une [nouvelle méthode antidumping](#) est entrée en vigueur.

Un autre accord conclu le 5 décembre 2017 à Bruxelles entre Commission, Conseil et Parlement européens porte sur la modernisation des instruments de défense commerciale [et](#) ne s'appliquera qu'après une validation formelle début 2018 par le Conseil de l'Union et le Parlement européen.

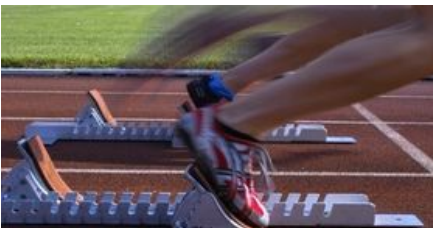
Le [texte](#) comprend des mesures très concrètes, telle qu'une diminution des délais d'enquêtes à 9 mois maximum avant la prise de mesures provisoires. Il prévoit également qu'un système d'alerte précoce soit mis à disposition des entreprises européennes pour faciliter leur adaptation au changement; ainsi qu'une assistance spécifique PME pour les aider à déclencher la procédure de défense commerciale.

À noter enfin que le Parlement européen a obtenu la prise en compte des normes sociales et environnementales par le nouveau règlement.

Le commerce a également été évoqué par la Bulgarie qui assure la présidence tournante du Conseil de l'UE depuis le 1^{er} janvier 2018. Figurent en effet à son programme de travail les sujets suivants : conclusion d'un accord de libre-échange avec le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), négociations pour la conclusion d'un accord avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, travaux techniques sur l'accord avec le Japon, lutte contre la concurrence déloyale et cadre commun pour le filtrage des investissements directs étrangers.

QUELS PROGRAMMES EUROPÉENS APRÈS 2020 ?

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !



La Commission vient de publier plusieurs consultations publiques pour préparer l'avenir.

En mai 2018, la Commission va présenter des propositions détaillées pour la prochaine génération de programmes financiers ainsi que le cadre financier pluriannuel applicable après 2020, qui constitue le budget à long terme de l'UE.

Dans ce cadre, elle vient de lancer une série de consultations publiques sur l'avenir de certains programmes de financement importants pour notre territoire notamment la politique de cohésion, les infrastructures stratégiques, la recherche, l'innovation et les PME mais aussi sur la sécurité, l'éducation, la formation, la culture, la mobilité et les migrations.

Citoyens, organisations et collectivités sont invités à faire entendre leur voix avant le 8 mars 2018 [via un questionnaire](#) propre à chaque sujet.

VIVE LA CULTURE À LA VALLETTE ET À LEEUWARDEN EN 2018



La capitale maltaise et une Province néerlandaise sous le feu des projecteurs.

Après [Aarhus](#) au Danemark et [Pafos](#) à Chypre en 2017, ce sont [la Vallette](#) et [Leeuwarden](#), capitale de la région de Frise qui se partageront en 2018 le titre de [capitale européenne de la culture](#). Toutes deux proposeront tout au long de l'année un riche programme d'activités culturelles qui, en cette [année européenne du patrimoine culturel](#), intégrera un certain nombre de projets axés sur ce sujet.

Le coup d'envoi des festivités aura lieu du 14 au 20 janvier à La Vallette et les 26 et 27 janvier 2018 à Leeuwarden.

Pour rappel, cette initiative créée en 1985 est soutenue depuis 2014 par le volet culture du [programme Europe créative](#).

La France devra encore patienter dix ans avant d'accueillir une nouvelle capitale européenne de la culture, qui succèdera à Marseille 2013.

FEU VERT POUR LE PREMIER PROJET EUROPÉEN POUR LA DÉFENSE



Fin décembre 2017, l'Union européenne subventionnait pour la première fois un projet de recherche sur la défense.

Un million d'euros : c'est la somme [accordée](#) par le nouveau Fonds européen de défense ([FED](#)), au [projet Pythia](#) afin qu'il débusque les tendances innovantes en matière de défense. Le projet, qui réunit des entreprises implantées en Italie, Bulgarie, Pologne, Roumanie et [France](#), tient compte de l'évolution constante, notamment en matière numérique, pour proposer des technologies innovantes en matière de défense.

Pythia se concentre entre autres sur les volumes toujours plus importants de données à traiter dans ce secteur. La recherche en matière de drones ou sur l'équipement des soldats fera l'objet des prochaines subventions.

Au total ce sont 90 millions d'euros qui sont destinés à la recherche en matière de défense pour la période de 2017 à 2019.

BREXIT, PASSAGE À LA PHASE 2



Le Conseil européen du 15 décembre 2017 a donné son accord pour entamer les travaux de la phase 2 des négociations, qui s'annoncent complexes.

À la suite du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne le 23 juin 2016, 51,89 % des votants ont choisi de quitter l'UE. La procédure de retrait prévue à [l'article 50 du Traité sur l'UE](#) a été enclenchée le 29 mars 2017 : le Royaume-Uni devra donc avoir quitté l'Union le 30 mars 2019.

Après des [négociations extrêmement ardues](#), un compromis a permis l'ouverture de la phase 2 des négociations, attendue avec impatience par tous les acteurs du dossier. [Des « progrès suffisants » selon le communiqué du Conseil européen du 15 décembre 2017, ont été atteints sur les trois points clés](#) : les droits des citoyens européens vivant au Royaume-Uni et ceux des citoyens britanniques installés dans l'UE, la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord et les conditions financières du départ.

[Les travaux de la phase 2](#) des négociations porteront sur la période de transition, c'est-à-dire le possible intervalle de temps entre mars 2019 et décembre 2020 où le Royaume-Uni ne serait plus membre de l'UE mais poursuivrait les politiques communes, et sur les relations bilatérales à venir entre les deux parties une fois le départ effectif..

Un récapitulatif des dates clés passées et à venir peut être consulté [ici](#).

LANCEMENT DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU TOURISME UE-Chine



Le [coup d'envoi officiel](#) aura lieu à Venise le 19 janvier 2018.

Annoncée en juillet 2016 par le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le Premier ministre chinois Li Keqiang, l'initiative de [l'année du tourisme UE-Chine](#) vise à promouvoir les destinations moins connues, à améliorer les expériences de voyage et de tourisme, et à offrir des perspectives de renforcement de la coopération économique.

Il s'agit également d'une incitation à réaliser des progrès rapides en ce qui concerne la délivrance des visas et la connectivité aérienne entre l'UE et la Chine.

La Commission européenne a débloqué une enveloppe de 8 millions d'euros pour aider les partenaires privés qui le souhaitent à mettre en place des actions de marketing et de communication.

C'est la Commission européenne du tourisme ([ETC](#)) qui est le relais de la Commission pour [l'organisation des évènements et les contacts avec les partenaires privés](#).

RUBRIQUES



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le troisième appel à propositions Actions Innovatrices Urbaines (UIA) a été publié.

Lancé le 15 décembre dernier, [cet appel](#) invite les autorités urbaines et leurs partenaires à soumettre leurs projets avant le 30 mars 2018.

L'objectif des actions innovatrices urbaines (UIA) est d'identifier et de tester des solutions innovantes en Europe pour un développement urbain durable.

Dans le cadre de ce [troisième appel](#), les thématiques sont les suivantes : qualité de l'air, adaptation au changement climatique, logement et emplois et compétences dans l'économie locale.

Un [séminaire d'information](#) est programmé à Bruxelles le 22 février 2018.

Accord sur la livraison transfrontalière de colis.

Après avoir scellé leur accord sur le géoblocage (voir L'Europe en bref [N°46](#)), Parlement européen, Conseil et Commission [se sont mis d'accord](#) le 14 décembre dernier sur de nouvelles règles sur la livraison transfrontalière de colis. Ainsi les tarifs qui devront être publiés sur un site Internet dédié par la Commission seront plus transparents.

Les nouvelles règles garantissent que les consommateurs obtiennent des opérateurs des informations claires sur les prix facturés pour la livraison et le retour des colis ainsi que sur une éventuelle réclamation.

L'autre avancée de cette nouvelle réglementation concerne la surveillance du marché qui sera renforcée afin d'évaluer si les tarifs ne sont pas déraisonnablement trop élevés.

L'accord devrait entrer en vigueur au début de cette année et être pleinement applicable en 2019.



L'EUROPE À VOTRE PORTÉE

Vous avez un projet dans le domaine de la participation civique et démocratique, des jumelages ou de la mémoire ?

L'appel à propositions Europe pour les citoyens est ouvert. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



DICO DE L'EUROPE

Le Parquet européen

Dans le cadre de la [coopération renforcée](#), 20 États membres dont la France se sont mis d'accord le 12 octobre 2017 pour donner naissance en 2020 au [Parquet européen](#). Constitué d'un procureur par État et de plusieurs procureurs délégués au sein de chacun de ces États, ce nouvel organe dont le siège sera basé à Luxembourg, sera compétent pour poursuivre les auteurs de fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne.

La Présidence bulgare de l'UE a annoncé qu'elle comptait faire avancer la mise en œuvre du [règlement](#) constitutif au cours de ce semestre.

BRUXELLES DANS NOTRE RÉGION



Évènement de matchmaking sur les plastiques intelligents.

Organisé par Plastipolis et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, il se tiendra le 30 janvier au siège de la Région à Lyon.

Financé par l'initiative européenne [Watify](#) lancée par la Commission en 2016, cet évènement a pour but de faire se rencontrer les entreprises européennes du secteur du plastique pour la création de projets de co-investissement liés aux nouveaux modes de production et/ou d'utilisation de ce matériau. Le pôle Plastipolis, très présent dans le réseau de la Vanguard Initiative dont la Région est membre, a pris l'initiative avec le soutien de [Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](#) de l'organisation de [cet évènement](#) qui devra réunir près d'une centaine de personnes.

NOTRE RÉGION À BRUXELLES



Mieux connaître-nos outils d'information.

Un rendez-vous d'information bimensuel et des opportunités européennes en continu.

La [délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) à Bruxelles diffuse comme vous le savez tous les 15 jours [la présente newsletter](#) qui a pour but de faire le tour des dernières actualités européennes susceptibles d'impacter votre quotidien et de vous informer sur l'actualité des programmes de financement européens.

N'hésitez pas à la faire connaître autour de vous afin d'augmenter le public de nos fidèles lecteurs.

Si vous cherchez un financement européen, n'oubliez pas non plus de consulter notre [base de données sur les opportunités européennes](#) où nous recensons appels à propositions, consultations publiques et recherches de partenaires.

Et bien entendu, n'hésitez pas [à nous transmettre](#) vos remarques et suggestions.

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)